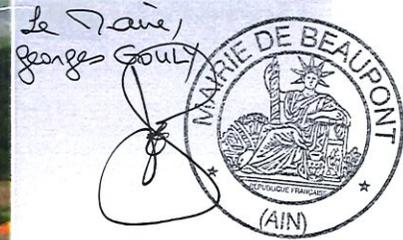


ELABORATION DU PLU

RÉUNION PUBLIQUE n°1

*Synthèse du diagnostic & présentation des enjeux
Orientations d'aménagement et d'urbanisme*



Le 03 OCTOBRE 2017



P. GAUDIN Paysagiste d.p.l.g. - **R. BENOIT** Architecte d.p.l.g. - **D. GOUIN** Architecte d'intérieur
Membres de la S.C.M. **Atelier du Triangle**

Espace Entreprises Mâcon-Loché - 128 rue Pouilly Vinzelles - 71000 MACON - Tel: 03.85.38.46.46 - Fax: 03.85.38.78.20 - Email: atelier.triangle@wanadoo.fr

Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) pourquoi ?

Historique du document d'urbanisme de la commune :

La commune dispose actuellement d'une carte communale. Le PLU lui permettra d'accompagner la dynamique démographique actuelle en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Les objectifs de la commune

Lors du Conseil Municipal du 23/01/2015 (complétée le 02/06/16), une délibération a été prise prescrivant l'élaboration du PLU.

Le PLU qu'est-ce que c'est ?

Ce document d'urbanisme permet de définir sur le territoire les grandes orientations d'aménagement et les règles d'utilisation du sol. Il est composé de plusieurs documents dont les principaux sont le plan de zonage, le règlement et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le PADD qu'est-ce que c'est ?

C'est la clef de voute du dossier de PLU. Il définit les grandes orientations du projet autour de plusieurs thématiques (environnement, habitat, risques, activité...). Il n'est pas directement opposable, mais les documents qui traduisent réglementairement ces objectifs (règlement et zonage) eux sont opposables.

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLU

PHASE ÉTUDE

Association des personnes publiques

Lancement de l'étude

Diagnostic et enjeux

Élaboration du PADD

*Conseil Municipal n°1 : 7 septembre 2017
débat sur le PADD*

*Réunion Publique n°1 : 3 octobre 2017
Synthèse du diagnostic / PADD*

Traduction réglementaire

Finalisation du dossier

*Réunion publique n°2
Conseil municipal n°2 : arrêt du projet*



PHASE PROCÉDURE

Arrêt du projet

**Consultation des
Personnes Publiques
Associées (3 mois)**

Enquête publique (1 mois)

**Rapport Commissaire
enquêteur (1 mois)**

**Evolution légères de PLU
sans remettre en cause
l'économie générale**

Approbation

UNE DÉMARCHE ENCADRÉE

Une obligation de prise en compte du cadre supra-communal et notamment le SCoT Bourg Bresse Revermont

Le SCoT est un document d'urbanisme stratégique qui définit l'évolution d'un territoire dans la perspective du développement durable, en prenant en compte l'intérêt des générations futures et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement.

Le SCOT a été approuvé le 14 novembre 2007 et révisé en 2016.

Ce document donne surtout des préconisations en matière de calcul des surfaces à urbaniser, de densité, de diversité du parc de logements, des préconisations pour le développement de l'activité...

Les PLU inclus dans le périmètre du SCOT doivent **être compatibles** avec les dispositions de ce document.



LES MILIEUX NATURELS – TOPOGRAPHIE

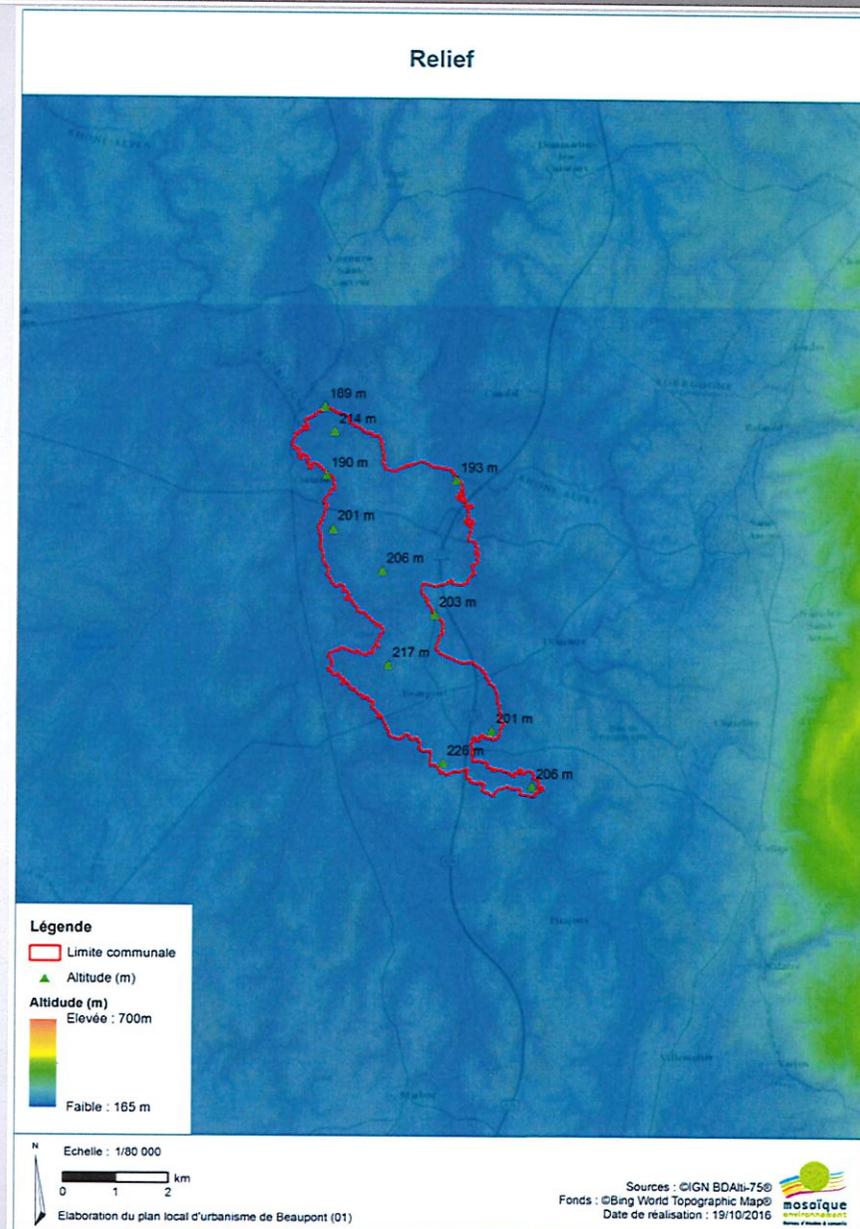
La commune est située dans la plaine de la Bresse à proximité des premiers contreforts du Revermont.

La topographie est marquée par la présence des deux rivières qui bordent le territoire à l'Est et à l'Ouest.

La partie centrale de la commune est légèrement vallonnée.

L'altitude moyenne sur Beaupont est d'environ 200 mètres, le point haut se situe au sud (226 mètres), tandis que le point bas se situe au nord (190 mètres).

Un relief vallonné qui offre des perspectives paysagères sur les paysages bocagers et herbagers de la commune.



LES MILIEUX NATURELS – MILIEUX AQUATIQUES

De nombreux cours d'eau et milieux humides parcourent la commune.

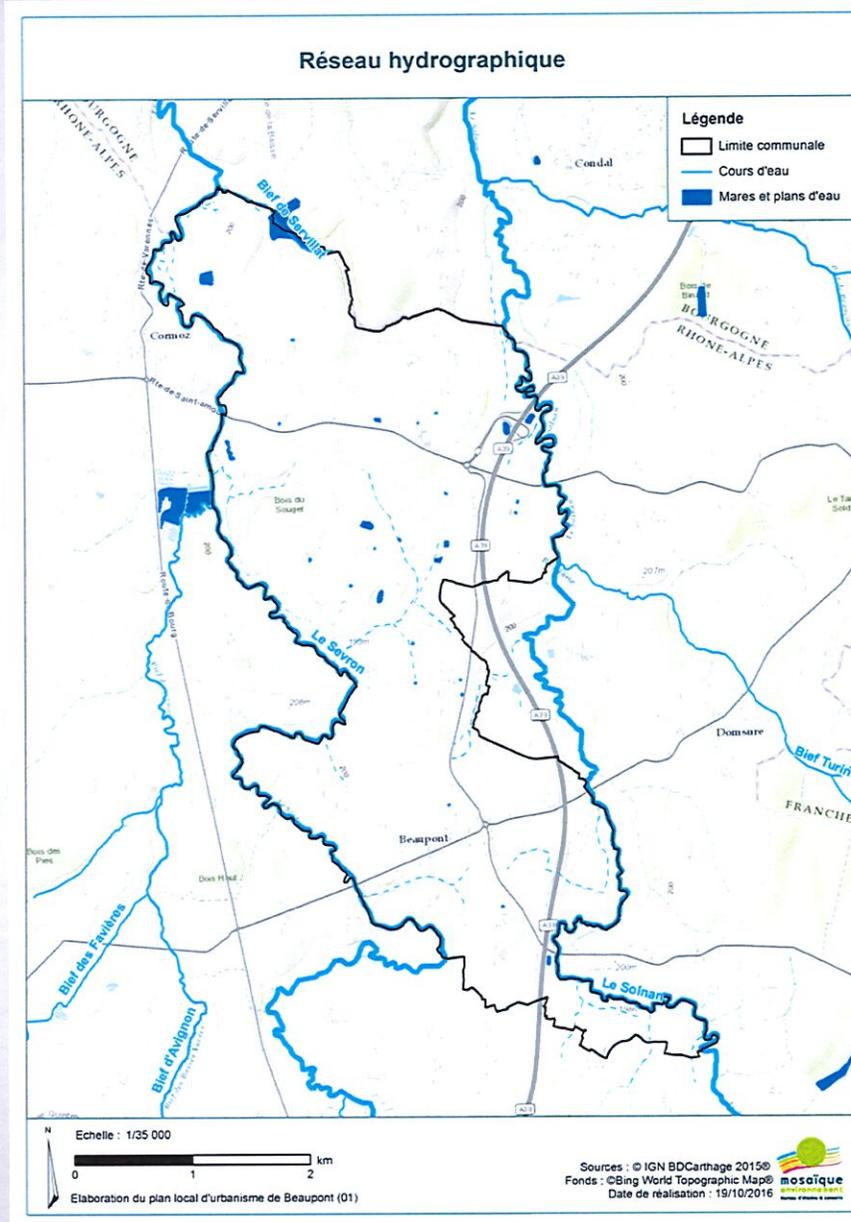
Les principaux cours d'eau sont:

- **Le Solnan à l'Est** qui est un affluent de la Seille
- **Le Sevron à l'Ouest.**

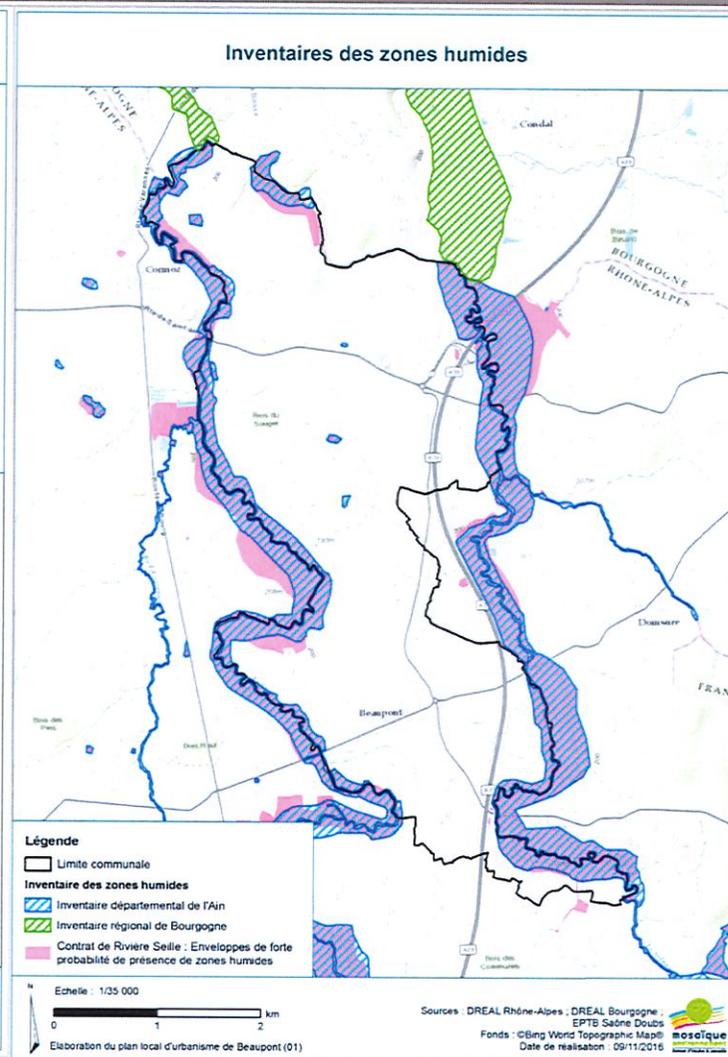
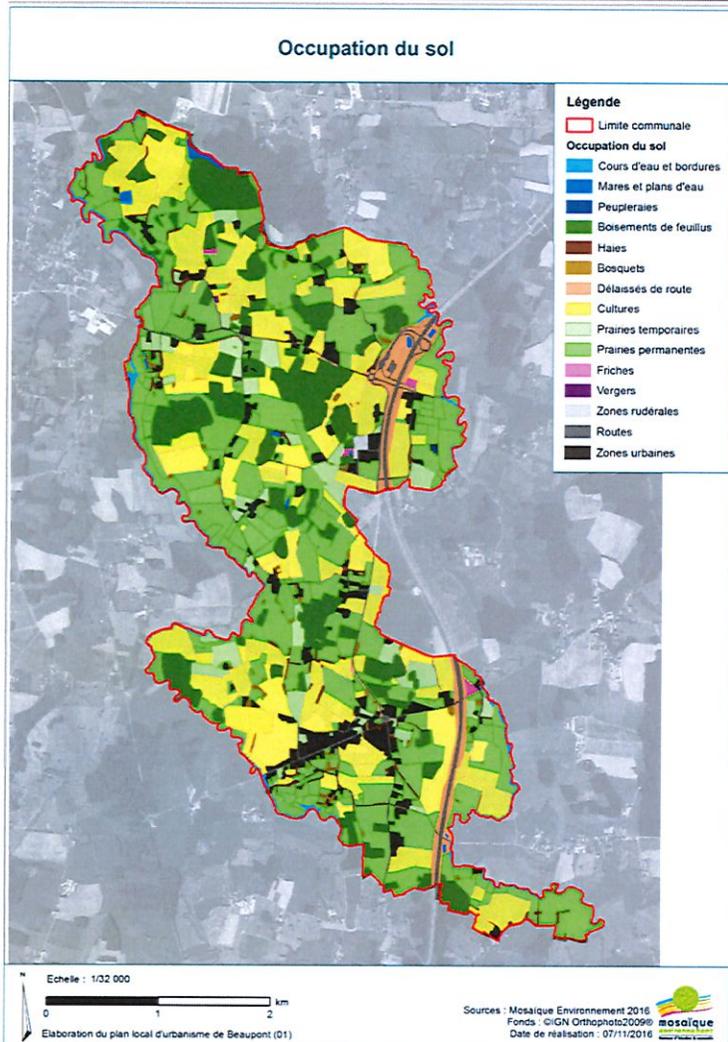
Des grands ensembles de **zones humides** bordent ces deux cours d'eau.

La carte ci-contre met en évidence la d'un **réseau assez dense de mares et petits plans d'eau.**

- **Protéger et valoriser la ressource en eau**
- **Protéger les continuités écologiques créées par les deux grands cours d'eau et complétés par un réseau de plans petits plans d'eau.**



LES MILIEUX NATURELS – OCCUPATION DU SOL /INVENTAIRES ET PROTECTIONS



OCCUPATION DU SOL

L'espace agricole occupe environ 70 % du territoire. (prairies et cultures)

BOISEMENTS DE FEUILLUS: 15%

DEUX GRANDES ZONES HUMIDES aux abords des cours d'eau.

=> INVENTAIRE ZNIEFF

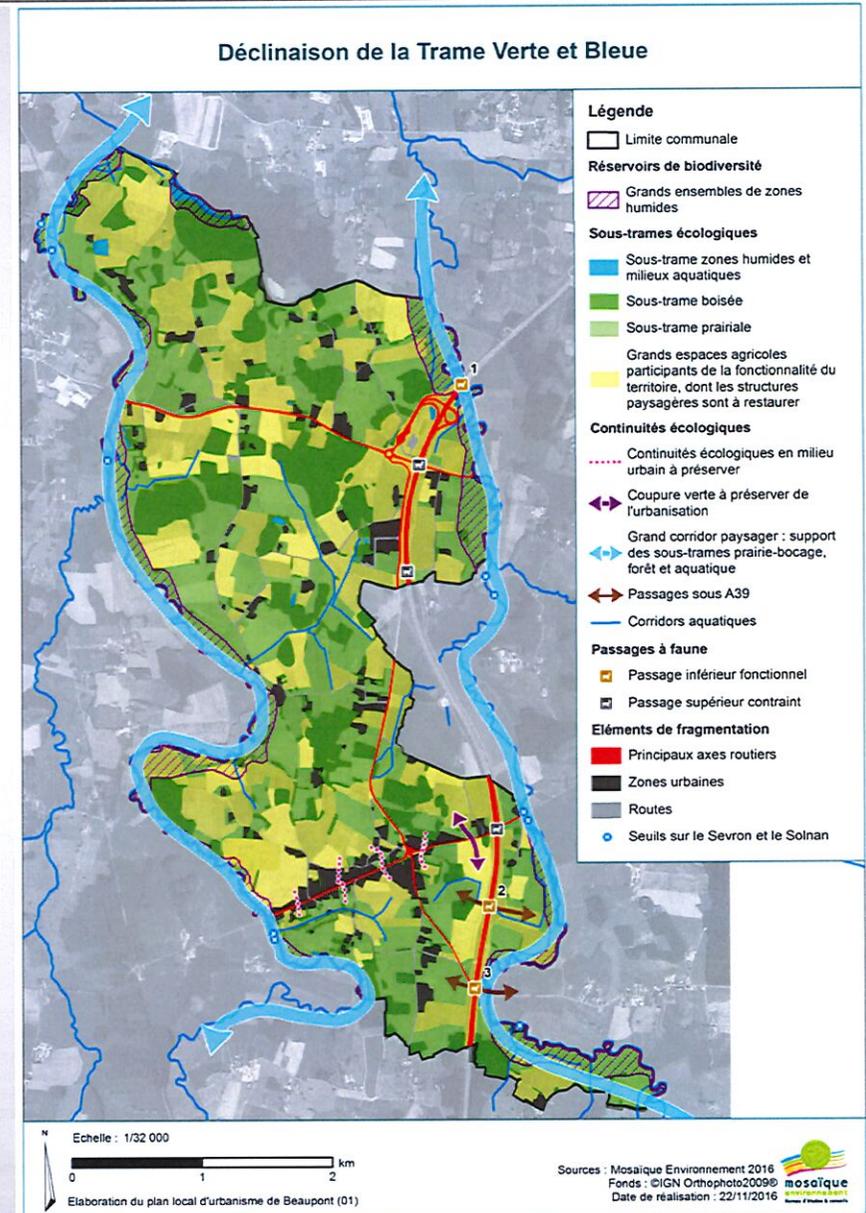
Existence d'une ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt floristique et faunistique) de type II « Vallées du Sevron, du Solnan et massifs boisés alentours ».

- Des zones humides riches en biodiversité liées aux plaines alluviales du Solnan et du Sevron
- Un territoire rural de forte perméabilité, important pour les connexions écologiques à l'échelle régionale

LES MILIEUX NATURELS – OCCUPATION DU SOL & FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE

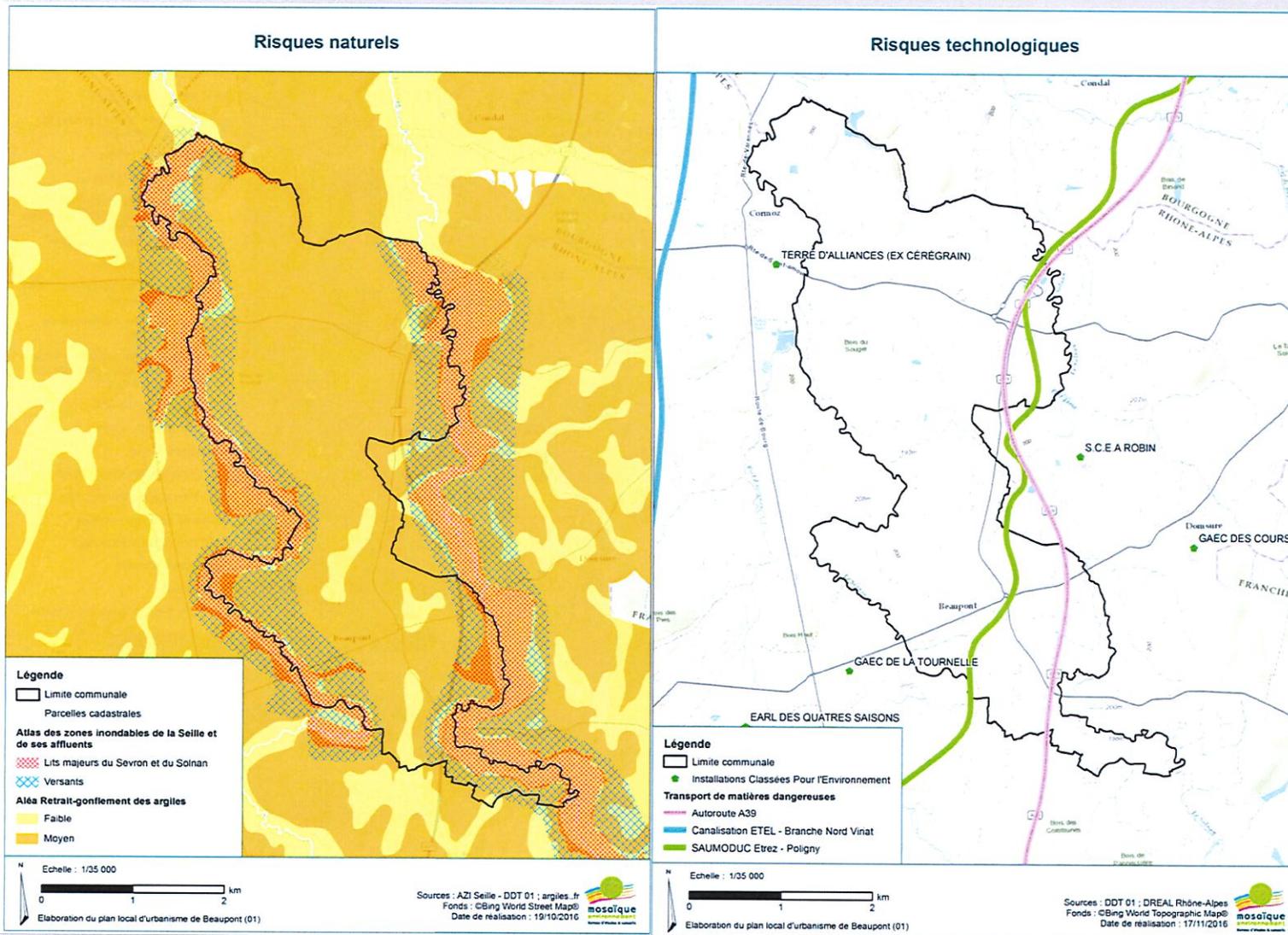
Aucun réservoir de biodiversité n'est identifié par le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Rhône Alpes** (document déclinant au niveau régional les principes de la trame verte et bleue nationale).

- **UNE COMMUNE DANS L'ENSEMBLE PLUTÔT PERMÉABLE MAIS SOUMISE À QUELQUES ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS : URBANISATION LINÉAIRE, INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES, INTENSIFICATION DES PRATIQUES AGRICOLES**
- **DES CORRIDORS PAYSAGERS LIÉS AUX COURS D'EAU, ASSEZ PEU MENACÉS MAIS DONT LA PERMÉABILITÉ EST À PRÉSERVER PAR LE MAINTIEN DE PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES**
- **UNE COUPURE VERTE À PRÉSERVER LE LONG DE LA D1, UN DÉVELOPPEMENT LINÉAIRE DE L'URBANISATION À ENRAYER**
- **DES POINTS DE TRAVERSÉE DE L'A39 FONCTIONNELS (PASSAGE À FAUNE)**
- **DES SEUILS EN RIVIÈRE LIMITANT LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU (ANCIENS MOULINS)**



LES RISQUES

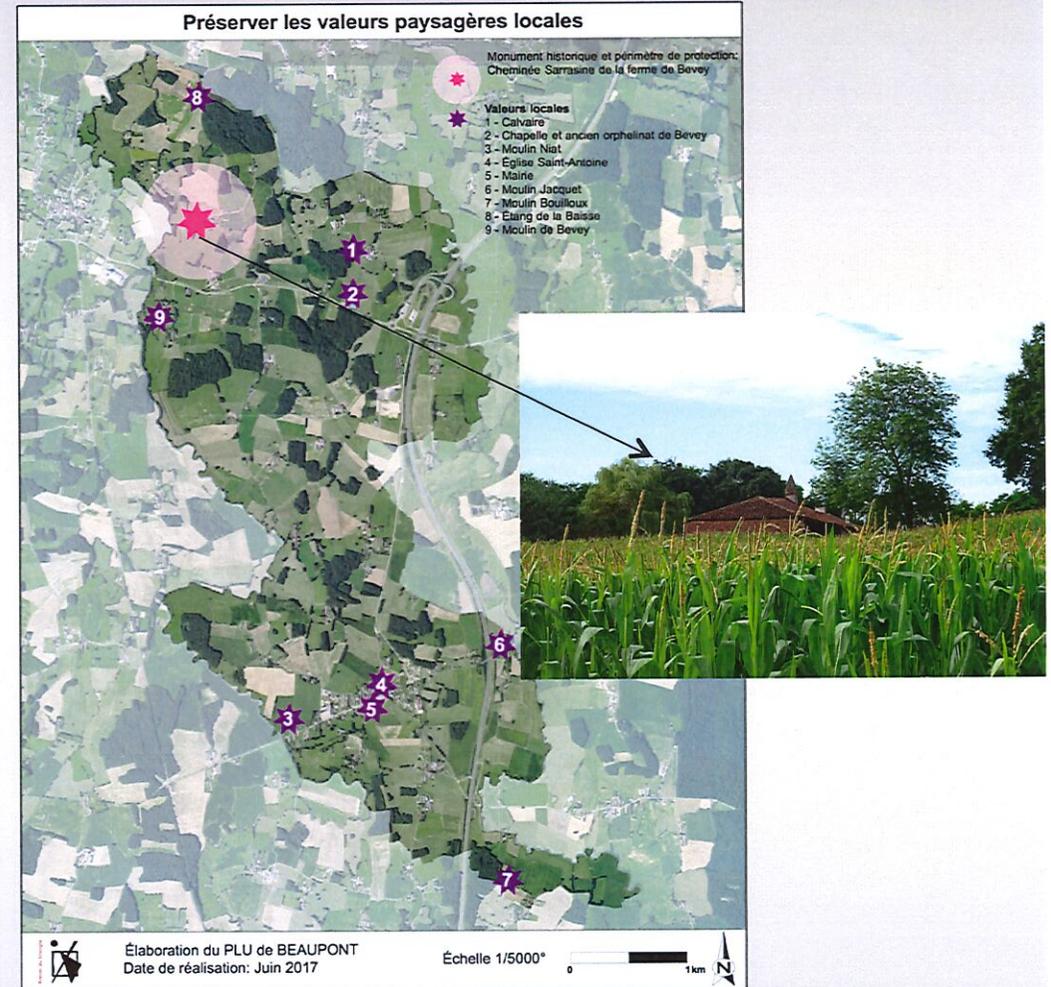
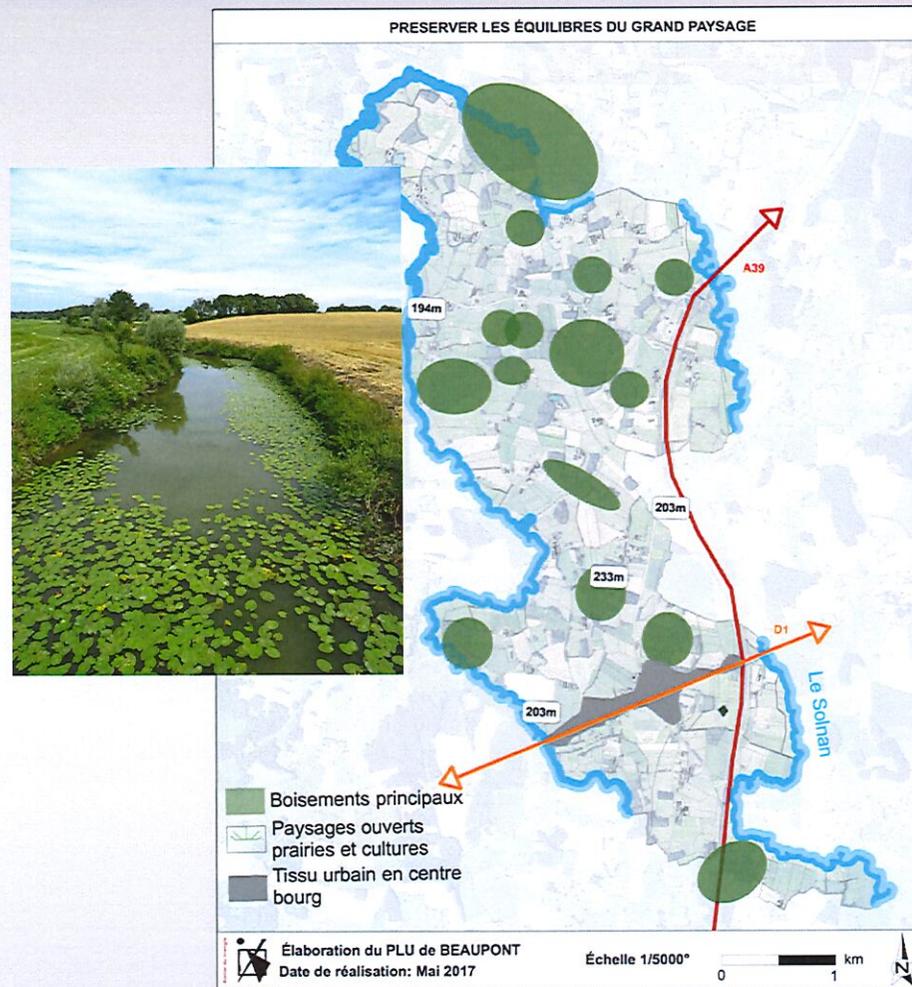
Le territoire comporte plusieurs types de risques naturels et technologiques, dont le projet doit tenir compte, et notamment:



- Un risque TMD lié au saumoduc ainsi qu'à l'autoroute A39 (transport de matières dangereuses)

- Pas de Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) mais un risque identifié par l'atlas des zones inondables de la Seilles et ses affluents.

GRAND PAYSAGE ET VALEURS PAYSAGÈRES

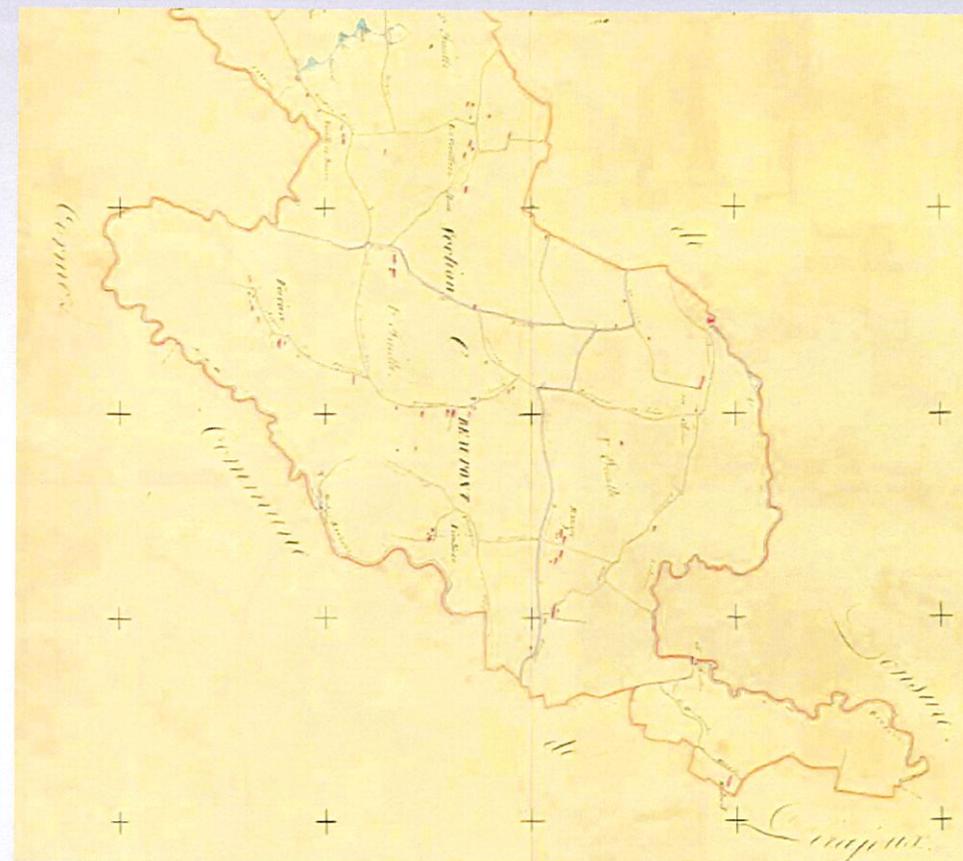


- **UN PAYSAGE DE CULTURES ET DE PRAIRIES MARQUÉ PAR LES DEUX COURS D'EAU QUI BORDENT LA COMMUNE ET FORMENT LE RELIEF.**
- **UN TERRITOIRE VALLONNÉ ET TRAVERSÉ PAR DE GRANDS AXES ROUTIERS, QUI CEPENDANT N'IMPACTENT PAS NÉCESSAIREMENT LE PAYSAGE, À L'INSTAR DE L'AUTOROUTE A39 EN FOND DE VALLÉE QUI N'EST PAS TOUJOURS PERCEPTIBLE DEPUIS LES POINTS HAUTS DE LA COMMUNE.**

LE DEVELOPPEMENT URBAIN – LA STRUCTURE URBAINE ANCIENNE



Partie Nord



Partie Sud

Cadastre Napoléonien, 19^{ème} siècle – source : Archive 01

=> UNE STRUCTURE URBAINE HISTORIQUEMENT DISPERSÉE SANS CENTRE URBAIN CONSTITUÉ

LE DEVELOPPEMENT URBAIN – LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

La commune de BEAUPONT est constituée d'un habitat dispersé historiquement sur la commune, en lien avec l'activité agricole.

Un bourg s'est peu à peu construit autour d'un équipement historiquement présent sur la commune, l'Eglise.

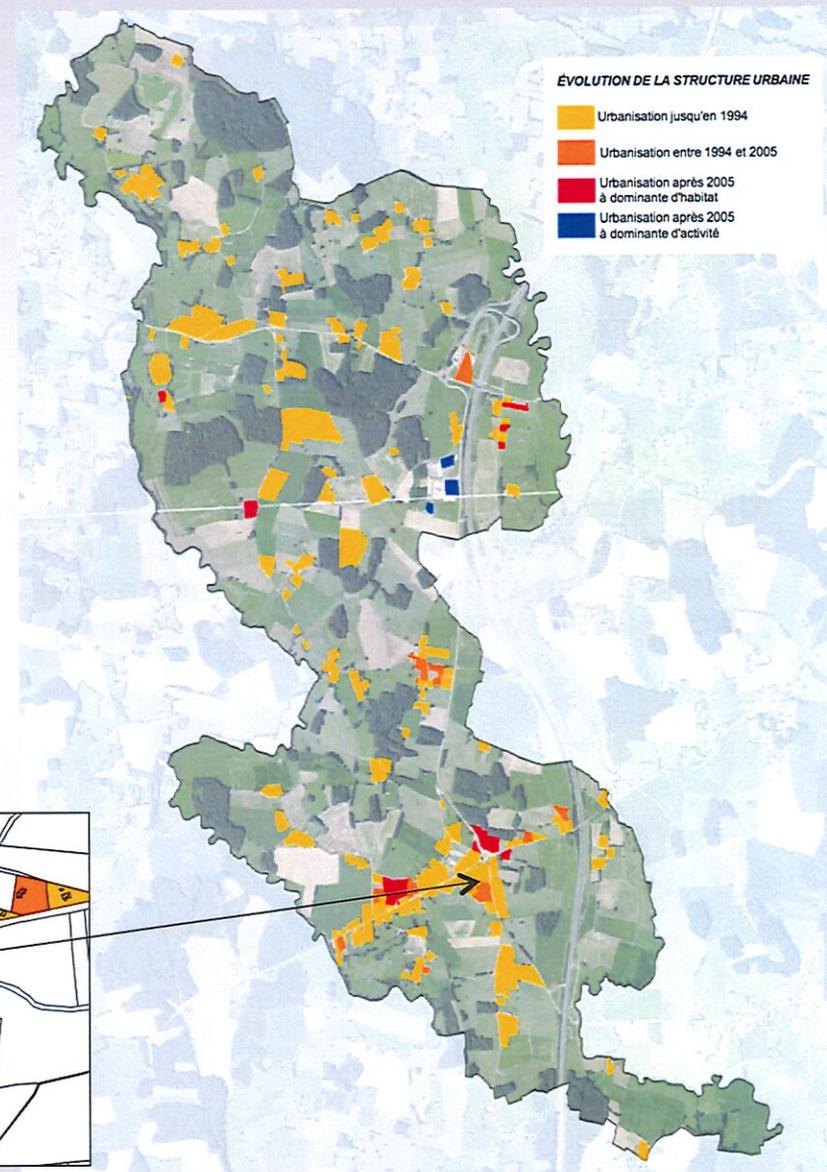
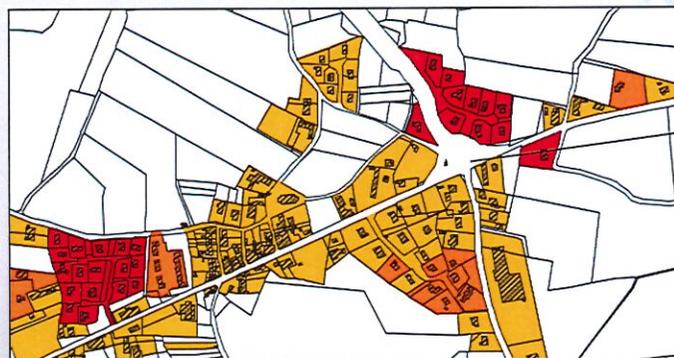
À partir de 1994, l'urbanisation s'est faite :

- en continuité du tissu urbain en centre bourg,
- dans le hameau de la Vieillère Haute sous forme d'habitat individuel
- sous forme d'habitat dispersé en moindre mesure

À partir de 2005, l'urbanisation s'est faite :

- en continuité du tissu urbain en centre bourg, sous la forme de lotissements
- sous forme d'habitat dispersé en moindre mesure par la création d'une zone d'activité à proximité de la sortie d'autoroute dans la partie nord de la commune

UNE URBANISATION RÉCENTE CENTRÉE SUR L'HABITAT EN CENTRE BOURG ET LA CRÉATION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉ À PROXIMITÉ DES GRANDS AXES DE COMMUNICATION.

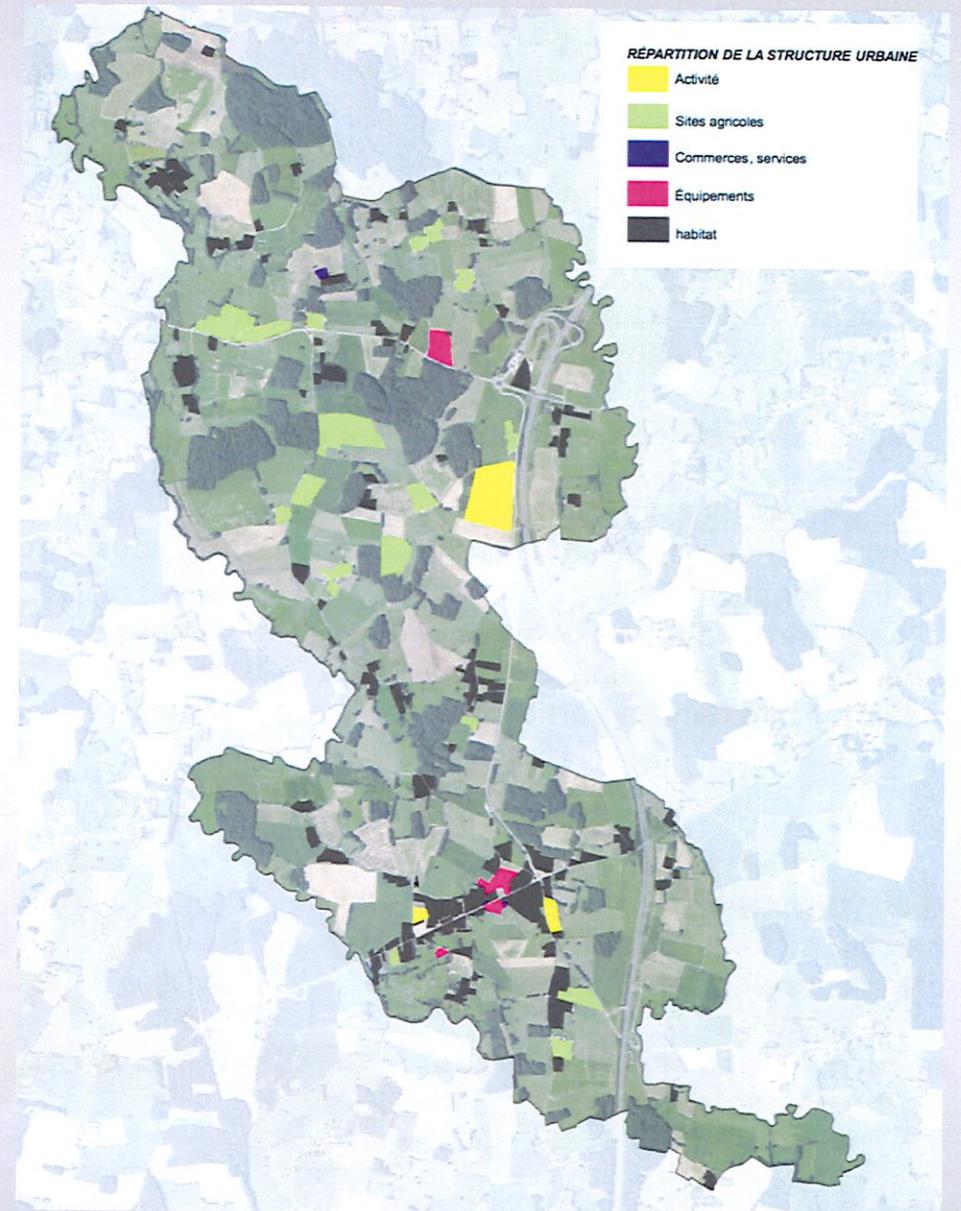


LE DEVELOPPEMENT URBAIN – STRUCTURE URBAINE

L'ensemble des **secteurs urbanisés de la commune** représente **115,3 ha**, répartis de la manière suivante :

- 4% à dominante d'équipement
- 0,3% à dominante de commerce et service
- 9 % à dominante d'activités (dans la zone d'activité, seule 1,5 ha ont été bâtis sur un potentiel d'environ 9,6 ha).
- 27,7% concernant les 15 sites agricoles
- 59% à dominante d'habitat

UNE STRUCTURE URBAINE TRÈS ECLATÉE SYNONYME D'UNE DENSITÉ FAIBLE, MAIS DES DENSITÉS PLUS IMPORTANTES EN CENTRE BOURG ET SUR LES OPÉRATIONS DE LOGEMENTS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES (ENVIRON 7,4 LOGT/HA).

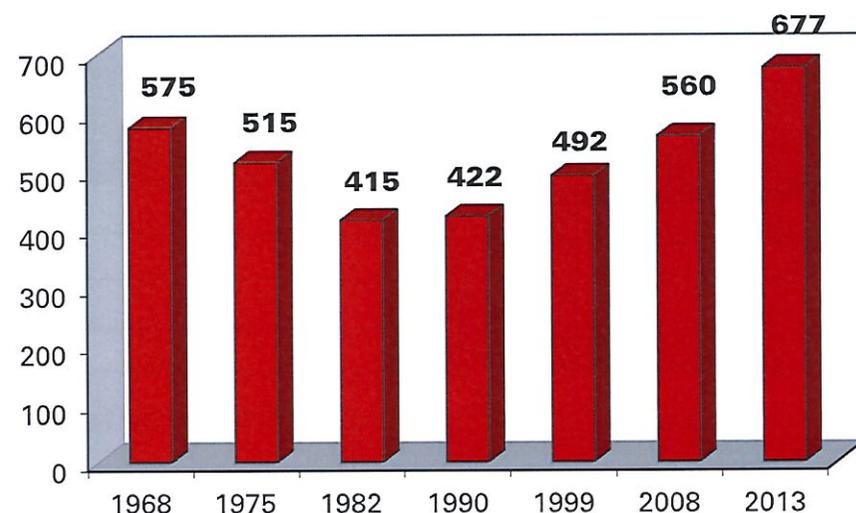


LE DEVELOPPEMENT URBAIN – LA POPULATION

EVOLUTION DE LA POPULATION SUR LA COMMUNE :

- **UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE EN AUGMENTATION CONSTANTE DEPUIS 1982**
- **UNE CROISSANCE DÛ PRINCIPALEMENT AU SOLDE MIGRATOIRE DEPUIS 1982.**

Evolution de la population (en nbr hab.)



CALCUL DE L'INDICE DE JEUNESSE:
rapport entre les - de 20 ans et les + de 60 ans.

- **UNE POPULATION PLUS JEUNE, QUE CELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DU DÉPARTEMENT, QUI REFLETE LE DYNAMISME DE BEAUPONT.**

	2008	2013
- de 20 ans	126	157
+ 60 ans	101	145
BEAUPONT	1,25	1,08
Indice de jeunesse CC du Canton de Coligny	0,98	0,89
Indice de jeunesse de l'AIN	1,36	0,66

LE DEVELOPPEMENT URBAIN – LE PARC DE LOGEMENTS

REPARTITION DU PARC DE LOGEMENTS : 82 % de résidences principales

	Nombre 2008	%	Nombre 2013	%	Evolution 2008-2013 en %
Résidences principales	218	79,9%	253	82,7%	16%
Résidences secondaires	31	11,4%	28	9,2%	-10%
Logements vacants	24	8,8%	25	8,2%	4%
Ensemble	273	100%	306	100%	12%

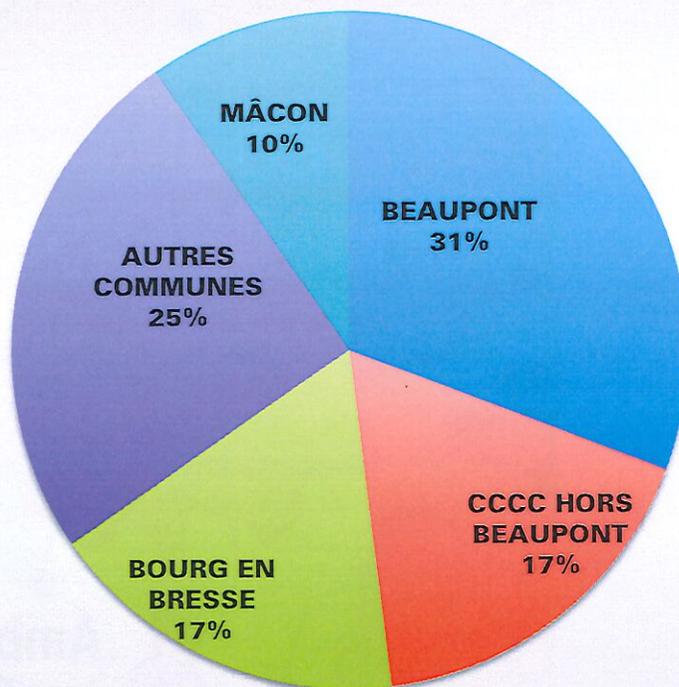
UN PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES PEU DIVERSIFIÉ :

- **95% de maisons individuelles et 81% de propriétaire en 2013**

	BEAUPONT		CC DU CANTON DE COLIGNY	
	Nombre 2013	%	Nombre 2013	%
Maisons	291	95%	2 860	87%
Appartements	15	5%	414	13%
Ensemble	306	100%	3 274	100%

- **Une vacance importante (8,2%) mais en baisse**
- **Des typologies de logements peu diversifiées (formes et statuts d'occupation)**

ORIGINE DES DEMANDEURS DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CRÉATION DE LOGEMENT

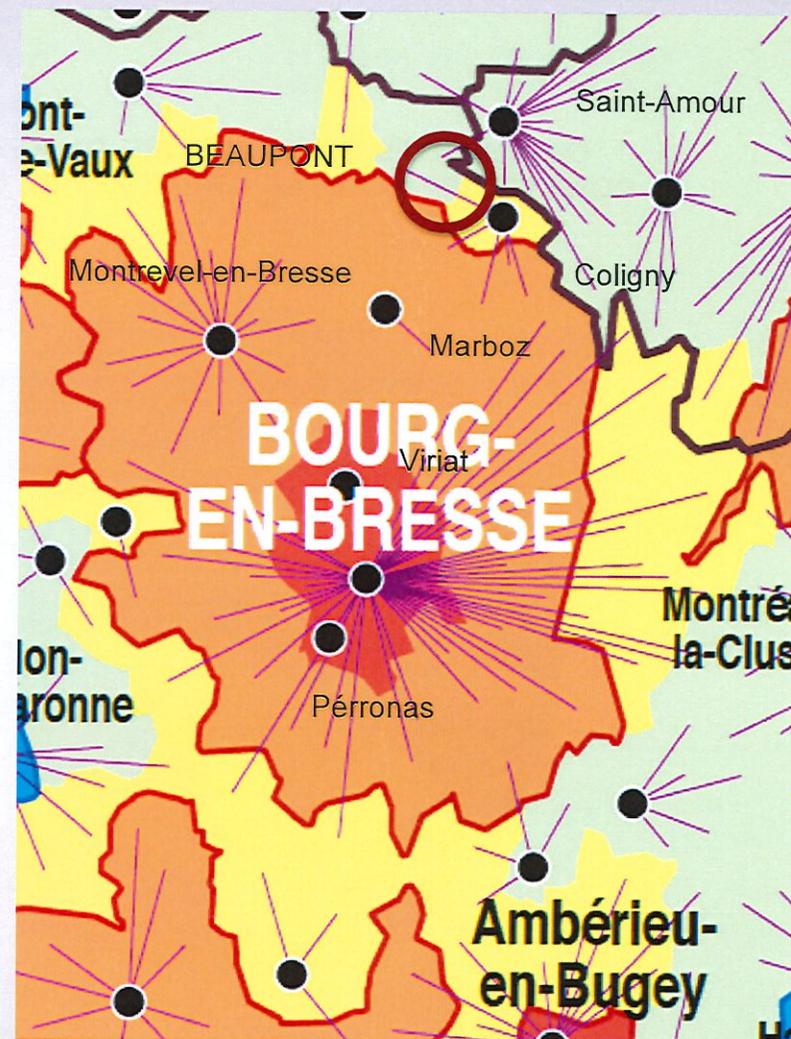


- **UNE ATTRACTIVITÉ LOCALE POUR L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS**
- **UNE COMMUNE QUI PARVIENT A CONSERVER SES HABITANTS SUR LE TERRITOIRE**

LE DEVELOPPEMENT URBAIN – ACTIVITÉS

288 actifs en 2013 pour 165 emplois dénombrés sur la commune.

21 % des actifs travaillent et résident sur la commune.



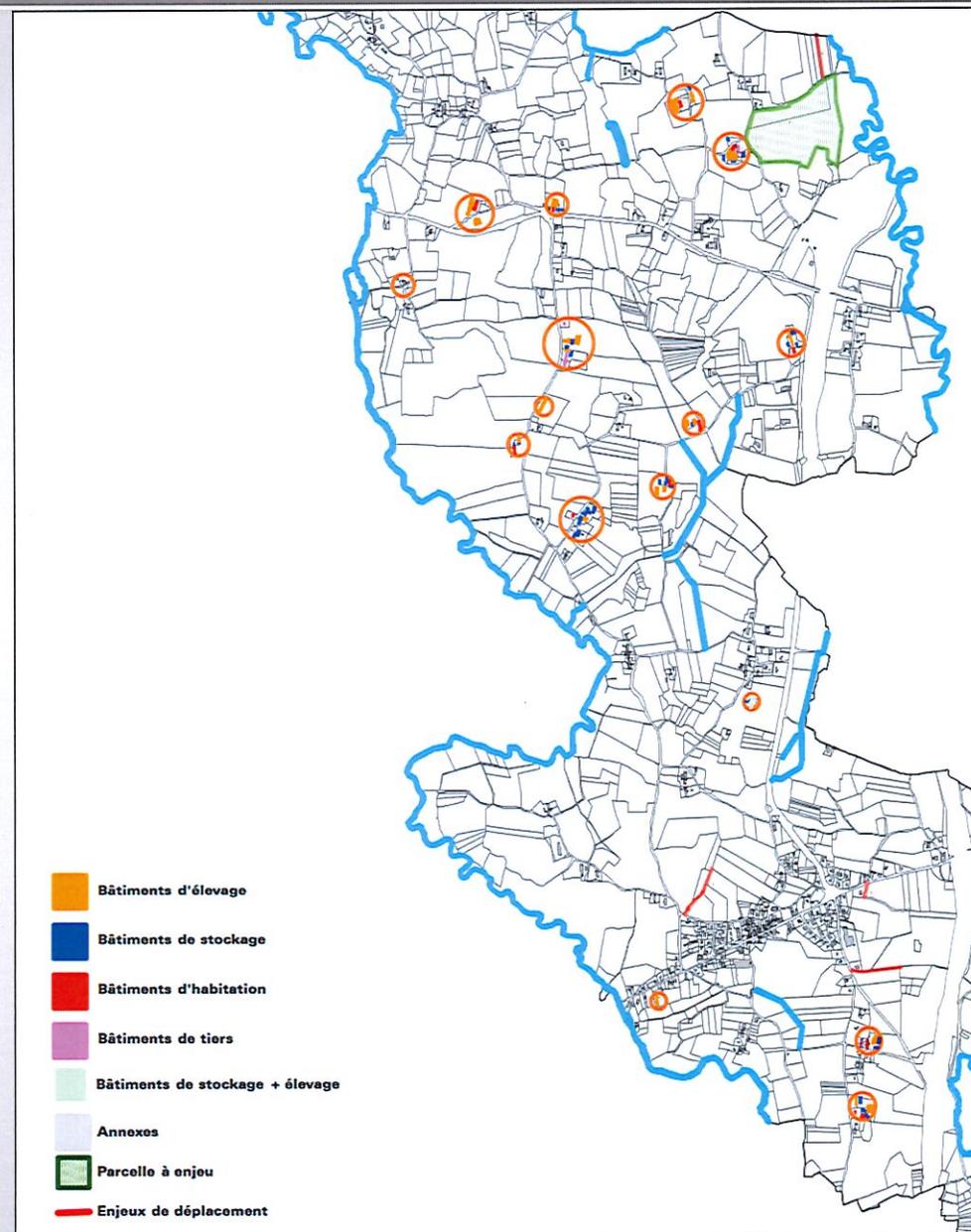
- **UN BASSIN D'EMPLOI RURAL PROCHE DE PLUSIEURS PÔLES D'EMPLOIS URBAINS ET PÉRIURBAINS COMME BOURG-EN-BRESSE OU MONTREUIL-EN-BRESSE.**
- **UNE PART IMPORTANTE DES EMPLOIS CAPTÉS PAR LA COMMUNE DE SAINT-AMOUR DANS LE JURA.**

LE DEVELOPPEMENT URBAIN

L'activité agricole:

- **L'agriculture est une composante très importante de la vie de la commune.**
- **70% du territoire est à vocation agricole. Celui-ci est dominé par les prairies et les cultures.**
- **L'activité agricole dominante est l'élevage bovin**
- **Un nombre de sites agricoles en diminution mais des surfaces agricoles exploitées en augmentation (AGRESTE - RGA 2010)**

Carte des enjeux agricoles – Source : Diagnostic agricole de juin 2016



TERRITOIRES VÉCUS

	LOCALISATION				CONSTAT	MODES DE DÉPLACEMENT			
	BEAUPONT	Communes proches moins de 15km (Communauté de communes du canton de Coligny, Montrevel-en-Bresse, Saint-Amour)	BOURG-EN-BRESSE (20KM)	GENÈVE-LYON		BEAUPONT	Communes proches moins de 15km (Communauté de communes du canton de Coligny, Montrevel-en-Bresse, Saint-Amour)	BOURG-EN-BRESSE (20KM)	GENÈVE-LYON
Travail	OUI	OUI	OUI	OUI	La commune de BEAUPONT dispose de 165 emplois en 2013, et seulement 21% de la population travaille et réside sur la commune. La commune est ainsi dépendante des bassins d'emplois de Coligny, Saint Amour et Bourg-en-Bresse.	Déplacement doux en centre bourg sinon voiture	Voiture	Voiture	Voiture-train (gare à Bourg-en-Bresse)
Education	OUI	OUI	OUI	OUI	La commune se trouve en RPI avec la commune de Domsure. L'école de BEAUPONT accueille l'ensemble des sections élémentaires réparties en 3 classes. Pour le secondaire, le lycée général et les études supérieures, les élèves peuvent se rendre à Bourg-en-Bresse, Chalon-sur-Saône, Dijon ou Lyon.	Transport scolaire Déplacements doux	Transport scolaire Voiture	Transport scolaire Voiture	Voiture-train (gare à Bourg-en-Bresse)
Loisirs/activités	OUI	OUI	OUI	OUI	La commune dispose d'associations, et est équipée d'équipements sportifs et culturels. Pour des activités plus spécifiques ou de loisirs il faut rejoindre les communes alentours ou les agglomérations de Bourg-en-Bresse, Dijon, Lyon.	Déplacement doux en centre bourg sinon voiture	Voiture	Voiture	Voiture-train (gare à Bourg-en-Bresse)
Achats courants	OUI	OUI	OUI	NON	La commune propose peu de commerces de proximités. Il faut rejoindre les communes alentours pour trouver une moyenne ou grande surface.	Déplacement doux en centre bourg sinon voiture	Voiture	Voiture	
Achats exceptionnels	NON	NON	OUI	OUI	En ce qui concerne les achats exceptionnels (ex.: mobilier), les habitants de la commune peuvent rejoindre les centres commerciaux de Bourg-en-Bresse, Chalon-sur-Saône...			Voiture	Voiture-train (gare à Bourg-en-Bresse)
Santé	OUI	OUI	OUI	OUI	La commune dispose d'un cabinet infirmier mais doit rejoindre les communes de Coligny ou Saint-Amour pour trouver un médecin généraliste, une pharmacie ou d'autres cabinets spécialisés. Les hôpitaux les plus proches se trouvent à Lons-le-Saunier dans le Jura ou Bourg-en-Bresse.	Déplacement doux en centre bourg sinon voiture	Voiture	Voiture	Voiture-train (gare à Bourg-en-Bresse)

=> UN TERRITOIRE FORTEMENT DÉPENDANT À LA VOITURE, MAIS UNE CONCENTRATION DES ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES FAVORABLES AUX DÉPLACEMENTS DOUX DANS LE CENTRE.



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT

LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET NUISANCES

LES TRANSPORTS ET LES DÉPLACEMENTS

LES ACTIVITÉS, COMMERCE ET LES ÉQUIPEMENTS

L'HABITAT

LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

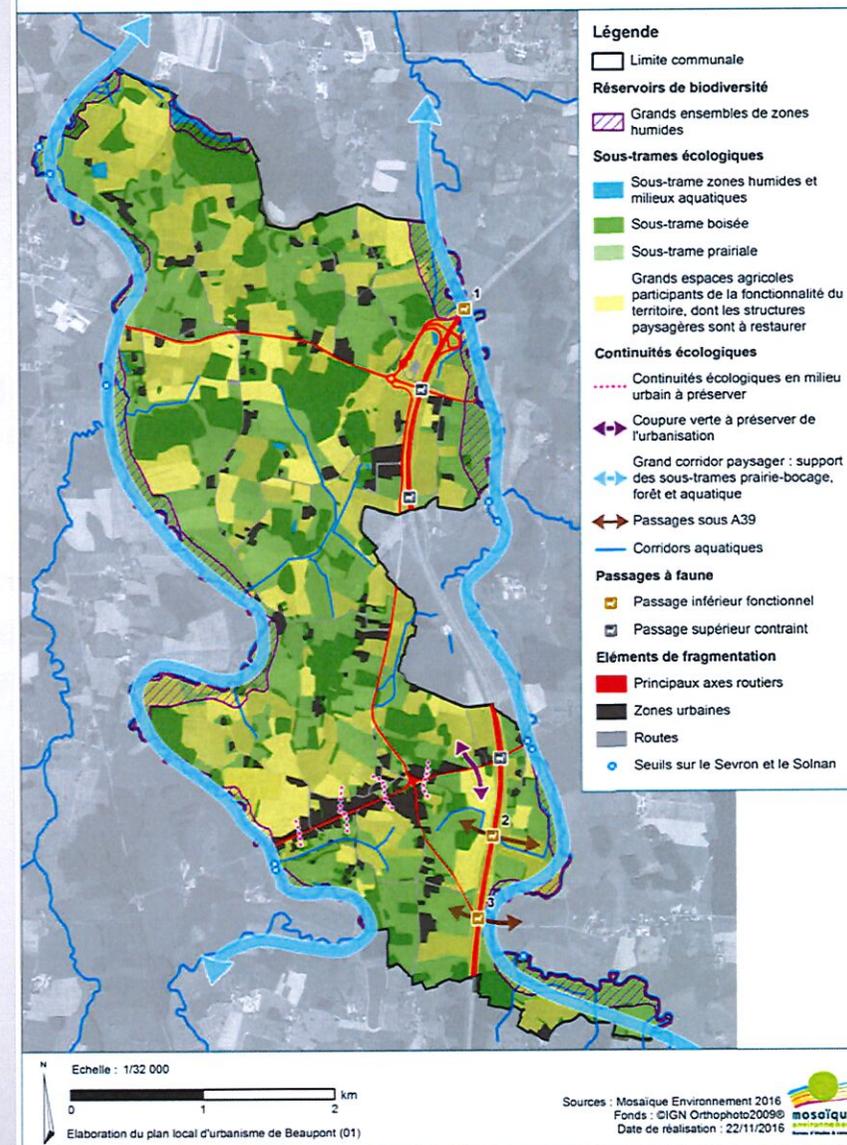
A/ Les espaces naturels les plus sensibles sont:

- Les cours d'eau et les zones humides
- Le bocage et sa trame de haies
- Les boisements de feuillus au Sud

Le projet prévoit de préserver et mettre en valeur ces espaces à travers:

- La préservation des espaces agricoles et de la structure bocagère.
- La préservation des cours d'eau et leurs abords.
- La protection des structures boisées remarquables.
- La maîtrise de l'urbanisation à l'intérieure de la tache urbaine.

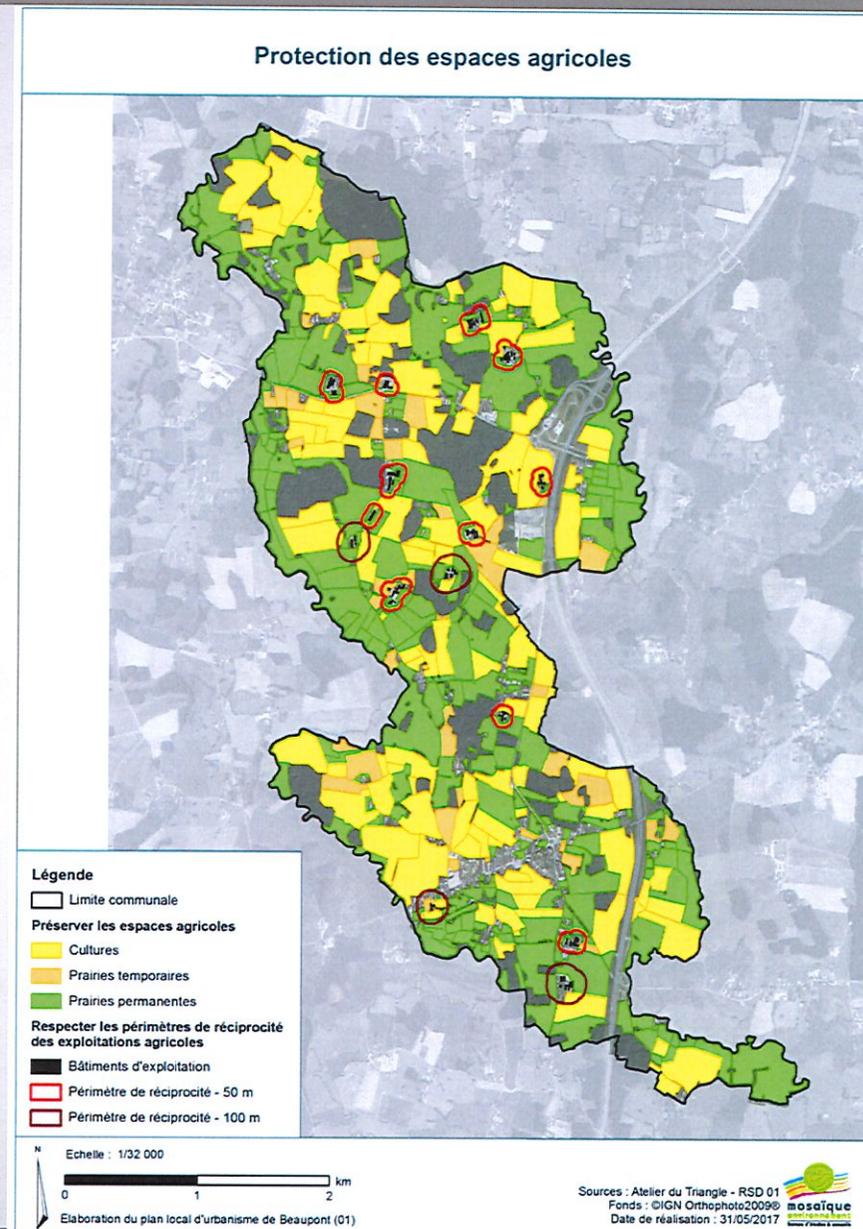
Déclinaison de la Trame Verte et Bleue



B/ La protection des espaces agricoles:

Ce choix implique :

- **Un développement urbain en priorité à l'intérieur de la tache urbaine en centre bourg et dans les hameaux constitués**
- **Le maintien des périmètres de réciprocité autours des bâtiments d'élevage afin de préserver notamment les perspectives de développement des sites.**



LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

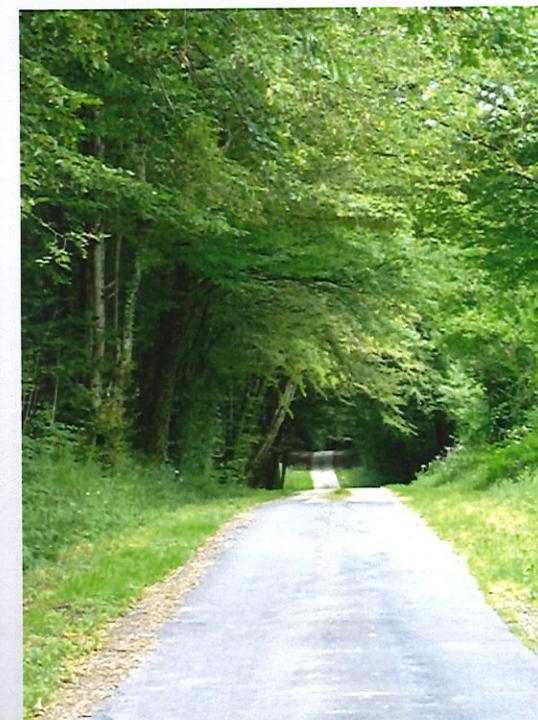
C/ La mise en valeur du paysage:

Ce choix implique:

- De préserver les grands équilibres du paysage actuel en concentrant les possibilités d'urbanisation sur le centre bourg afin de ne pas « miter » les espaces agricoles ou naturels existants.
- De préserver les visions panoramiques repérées sur le territoire et notamment sur le centre-bourg.
- De préserver les structures paysagères liées au bocage, notamment les haies.



Vue depuis la RD86 au Sud du bourg



Paysage de sous bois : Bois de Bourdet

LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

D/ Préserver les valeurs paysagères locales

Ce choix implique:

- **De préserver les valeurs paysagères ponctuelles qui participent à l'identité particulière de la commune.**
- **D'organiser une inscription harmonieuse dans le site des constructions futures.**



Église et ancien orphelinat Saint Joseph

E/ Minimiser l'impact des valeurs dépréciantes

L'enjeu pour le projet est de ne pas accentuer l'impact visuel notamment des éléments dépréciant repérés.

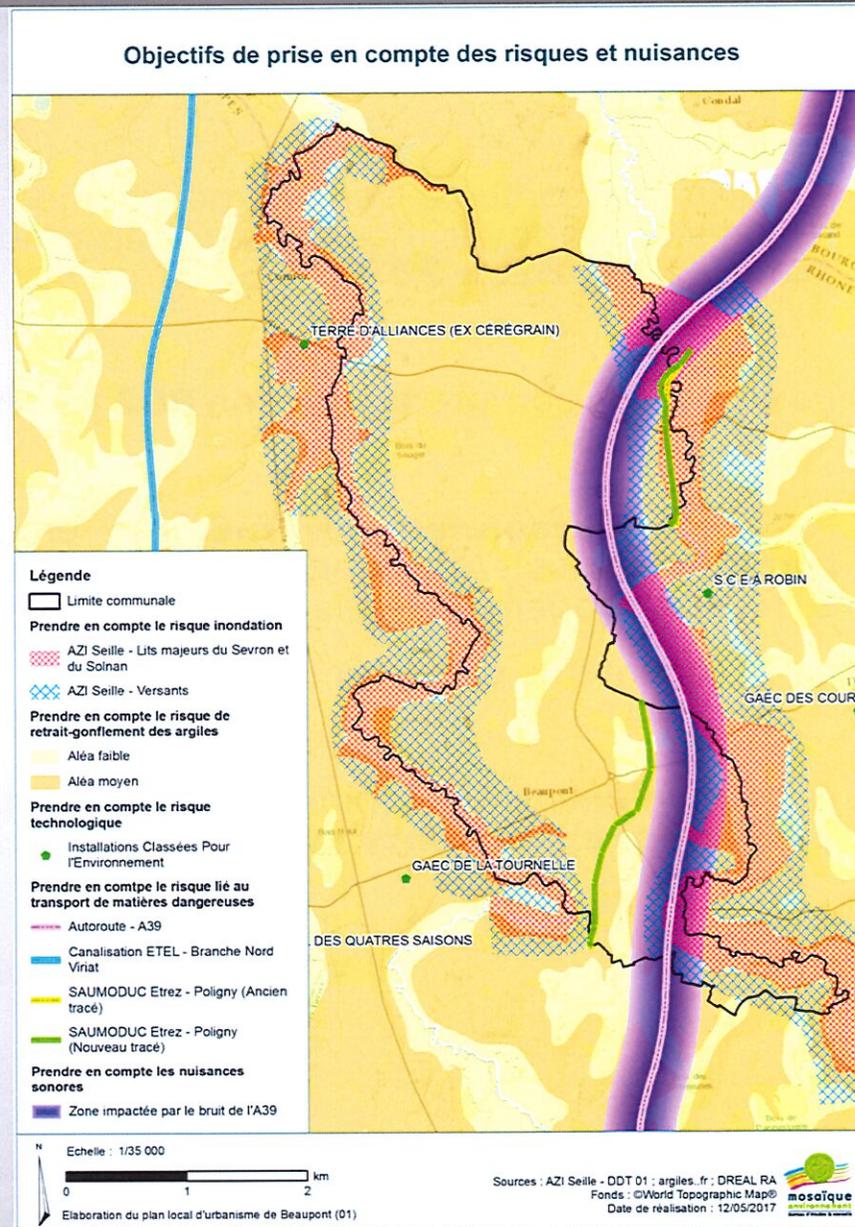
Il s'agit également de mettre en valeur le site identifié à l'Ouest du centre-bourg, par un projet d'aménagement adapté.



Photographie de la parcelle à mettre en valeur à l'Ouest du centre-bourg

LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET NUISANCES

Le projet propose de ne prévoir aucun développement de l'urbanisation EN EXTENSION DU TISSU dans les secteurs inondables identifiés ni dans les périmètres de risques technologiques.



ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR L'HABITAT

Horizon de travail = 2030 soit environ 12 ans

A partir du contexte sociodémographique, (2,3% de croissance/an mais un chiffre biaisé par l'extension du foyer médicalisé) la commune fait le choix d'une croissance démographique **1 % par an à l'horizon 2030** (le SCOT préconise 0,9% pour les communes rurales).

La commune compterait environ **802 habitants en 2030 (base chiffre INSEE 2013)**.

Avec **2,4 personnes par ménage** en moyenne, la commune compterait **334 résidences principales**, soit 81 logements supplémentaires, dont on déduit les logements réalisés depuis 2014, soit 3 logements et la remise sur le marché de 30% des logements vacants, soit 7 logements.

=> 71 logements à réaliser

A raison d'une densité minimale de **13 logements / ha**, ces 71 logements consommeront **5,5 ha à développer en dents creuses ou en extension**.

=> Un potentiel foncier de 5,5 nécessaire

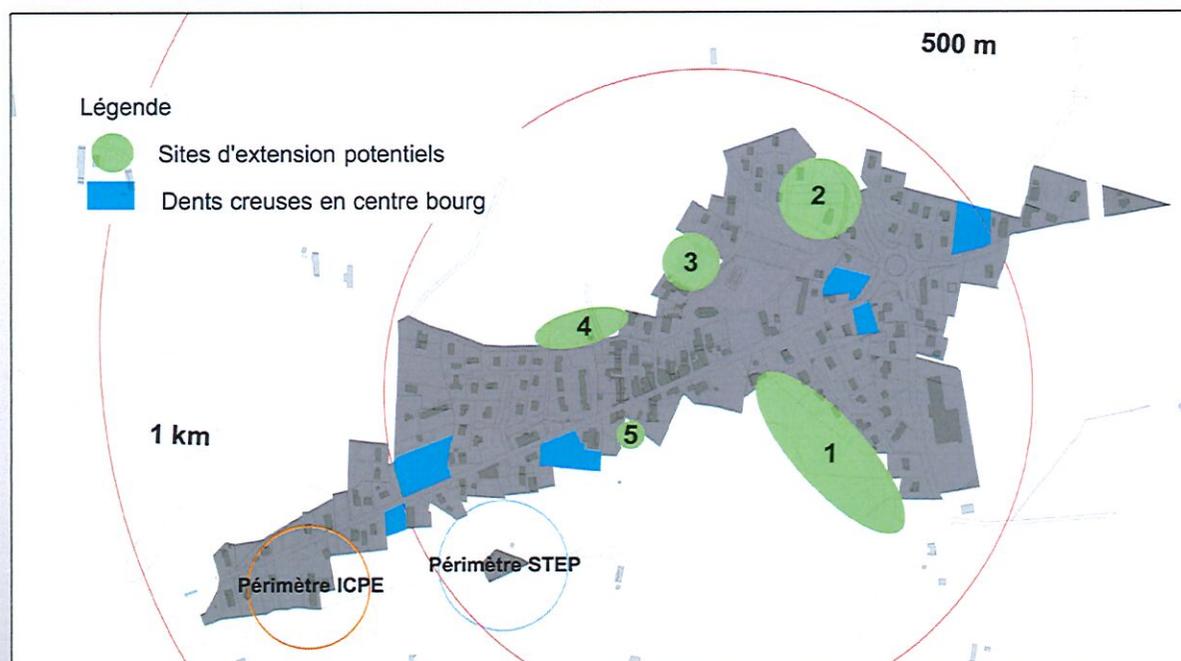
LES ORIENTATIONS GÉNÉRALE POUR L'HABITAT

Un choix développement de l'habitat prioritairement en centre-bourg

A/ À l'intérieur de la tache urbaine:

Pour répondre aux besoins en nouveaux logements à l'horizon 2030 en étant dans **une démarche d'évitement de consommation des espaces naturels et agricole**, une analyse du tissu urbain a été réalisé ; celle-ci a permis d'identifier un potentiel en « dents creuses » d'environ 4 ha.

En estimant que la moitié de ces dents creuses ne sera pas utiliser pour créer du logements d'ici à 2030, il reste donc **un potentiel de 2ha à utiliser en dents creuses => donc 3,5 ha à trouver en extension.**



Le projet propose donc de concentrer le développement:

1/ En centre bourg à proximité des commerces, services et équipements (en dents creuses et en extension)

2/ Dans les dents creuses identifiées dans les hameaux.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR L'HABITAT

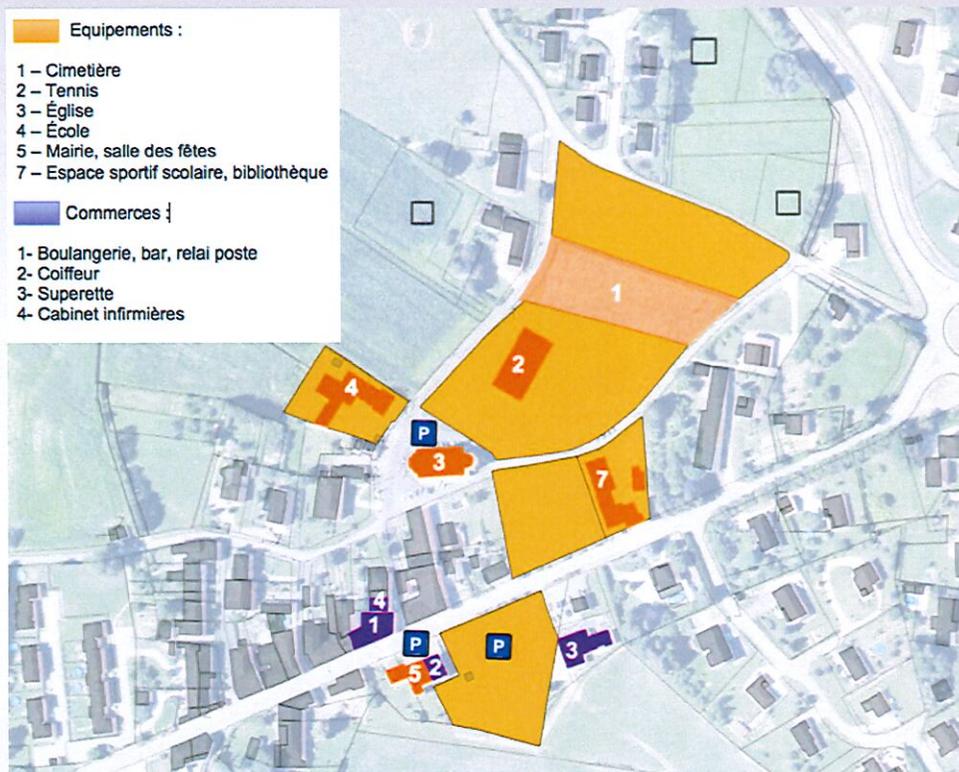
Un objectif de diversification de l'habitat (95% de maisons individuelles)

- **LA RÉPARTITION TYPOLOGIQUE SUIVANTE EST PROPOSÉE: 25% EN INDIVIDUEL GROUPÉ, 15% EN COLLECTIF ET 60% EN HABITAT INDIVIDUEL.**
- **UN PROJET ASSOCIANT MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE SUR LE SECTEUR ACTUELLEMENT DÉPRÉCIE DE L'ANCIENNE LAITERIE (OUEST CENTRE-BOURG).**

En haut: commune de Mions (Rhône, 69) ; en bas: commune de Blyes (Ain, 01)



LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LES COMMERCES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES



Cartographie des équipements, commerces, services



Photographie du pôle médicalisé saint Joseph

LE PROJET PRÉVOIT DE:

-PRÉSERVER ET DE PÉRÉNISER LES COMMERCES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DU CENTRE BOURG

-PERMETTRE LE RENFORCEMENT DU PÔLE MÉDICALISÉ SAINT JOSEPH

-METTRE EN COHÉRENCE LES CAPACITÉS DE LA STATION D'ÉPURATION AVEC LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LES ACTIVITÉS

A/ Maintenir et développer l'artisanat

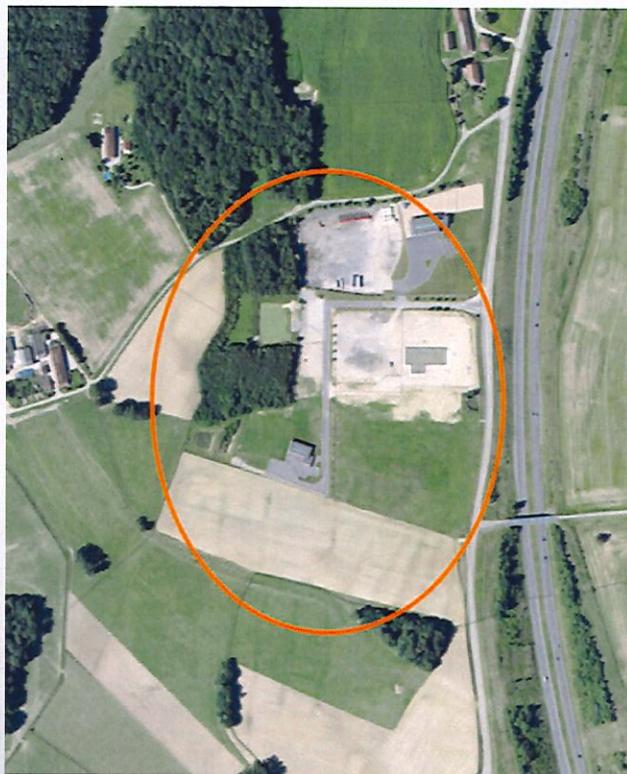
Le projet vise à renforcer ce micro-pôle en conservant la vocation artisanale de la zone et notamment pour la parcelle en dent creuse.



B/ Conforter la zone d'activité du Biolay

Prévoir un espace de développement pour l'extension de la zone d'activités du Biolay, identifiée comme zone « à fort potentiel » par le SCOT.

=> environ 4,5 ha.



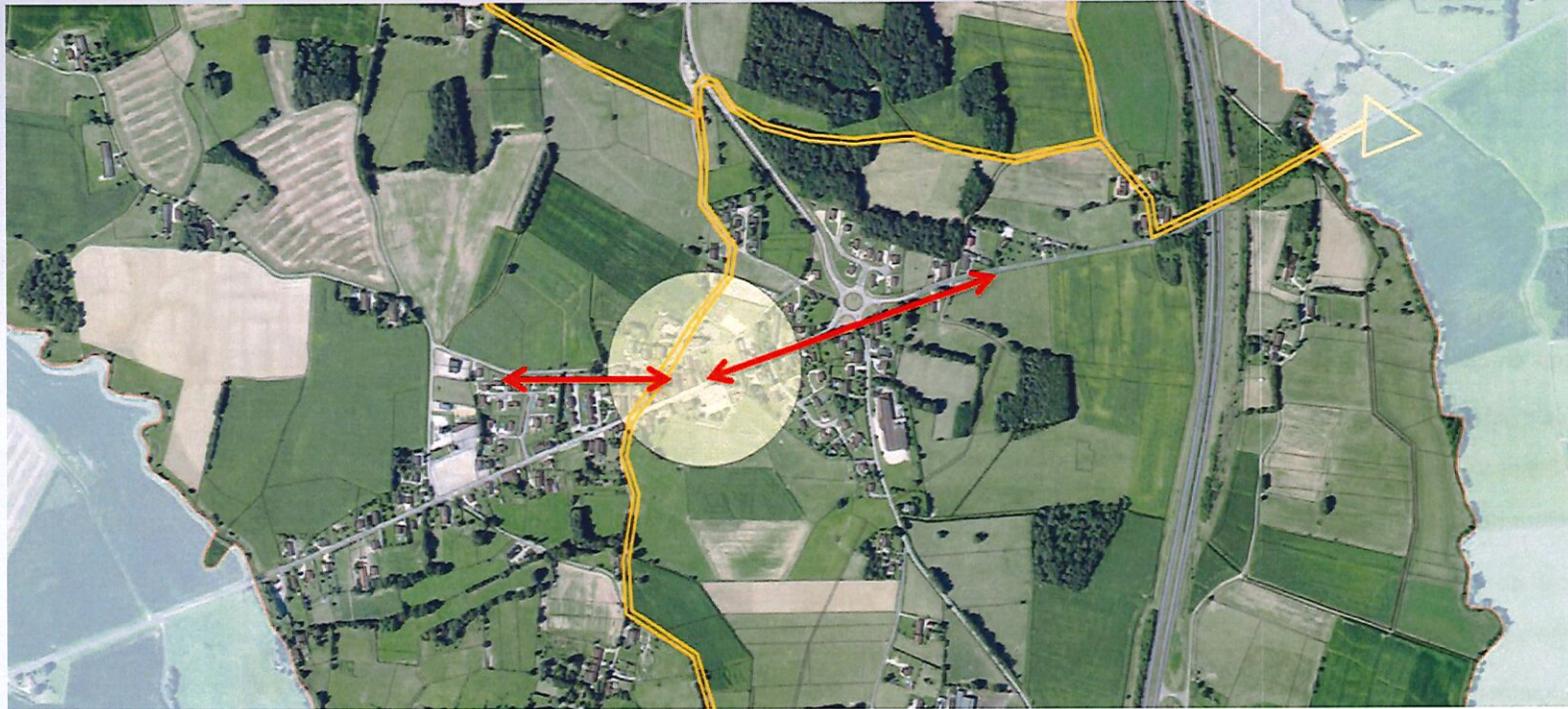
C/ Prévoir le développement des activités dispersées

Veiller à ce que les activités puissent se développer, à condition que cela n'engendre pas de nuisances supplémentaires pour les constructions voisines.



LE PROJET VEILLE À CONFORTER LES ESPACES EXISTANTS DESTINÉS AUX ACTIVITÉS. UNE RÉFLEXION SERA PORTÉE SUR LA BONNE INTÉGRATION DES BÂTIMENTS DANS LEUR ENVIRONNEMENT.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LES TRANSPORTS ET LES DÉPLACEMENTS

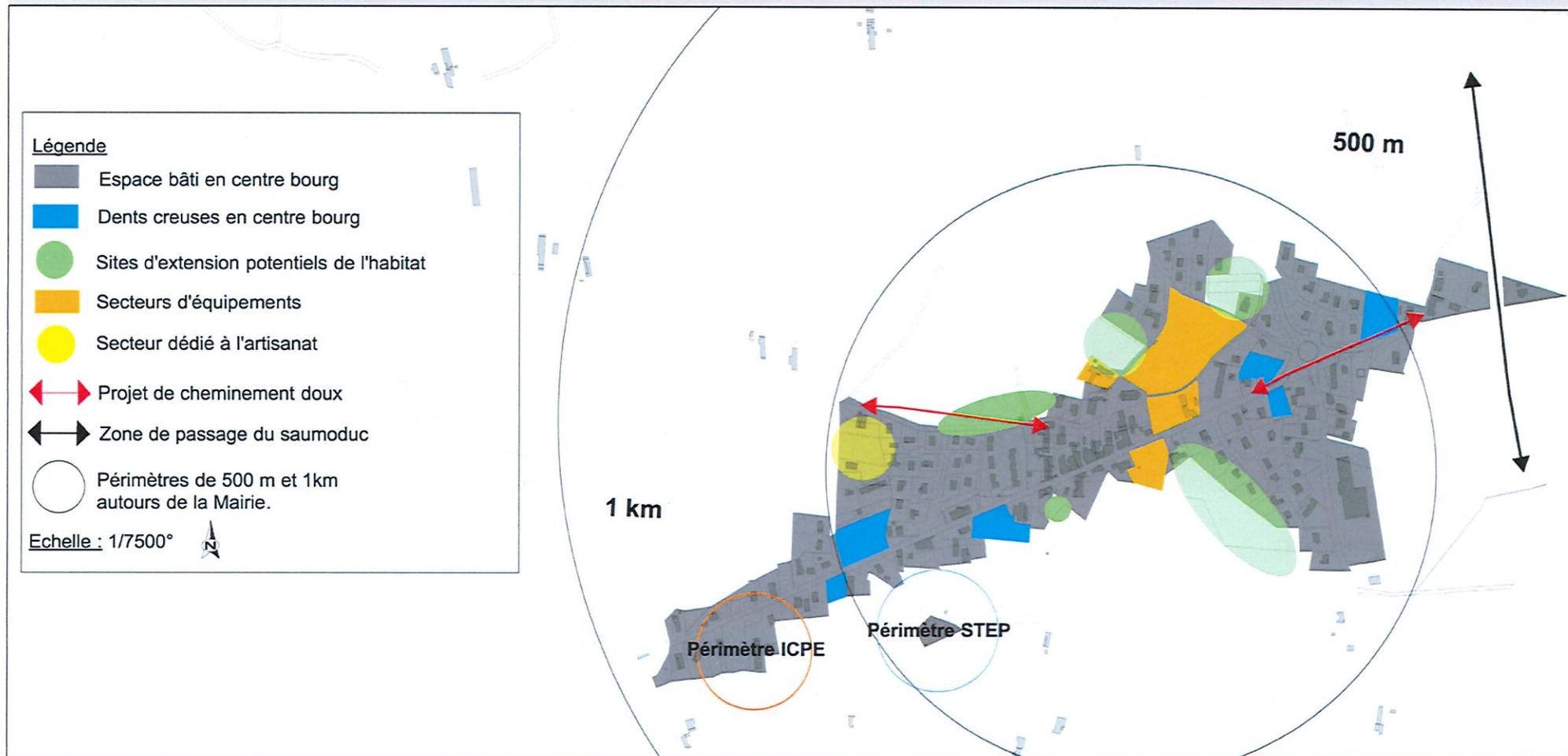


Cartographie du projet lié aux déplacements en centre bourg

le projet prévoit:

- **de conforter les cheminements sécurisés en centre-bourg et d'en créer de nouveaux sur les passages les plus fréquentés,**
- **De créer des liens vélo/piétons à l'intérieur des zones développement à venir du centre bourg,**
- **De préserver les sentiers de randonnées,**
- **De s'assurer que les opérations de développement urbain avenir soient en capacité d'assurer leur stationnement sur la parcelle.**

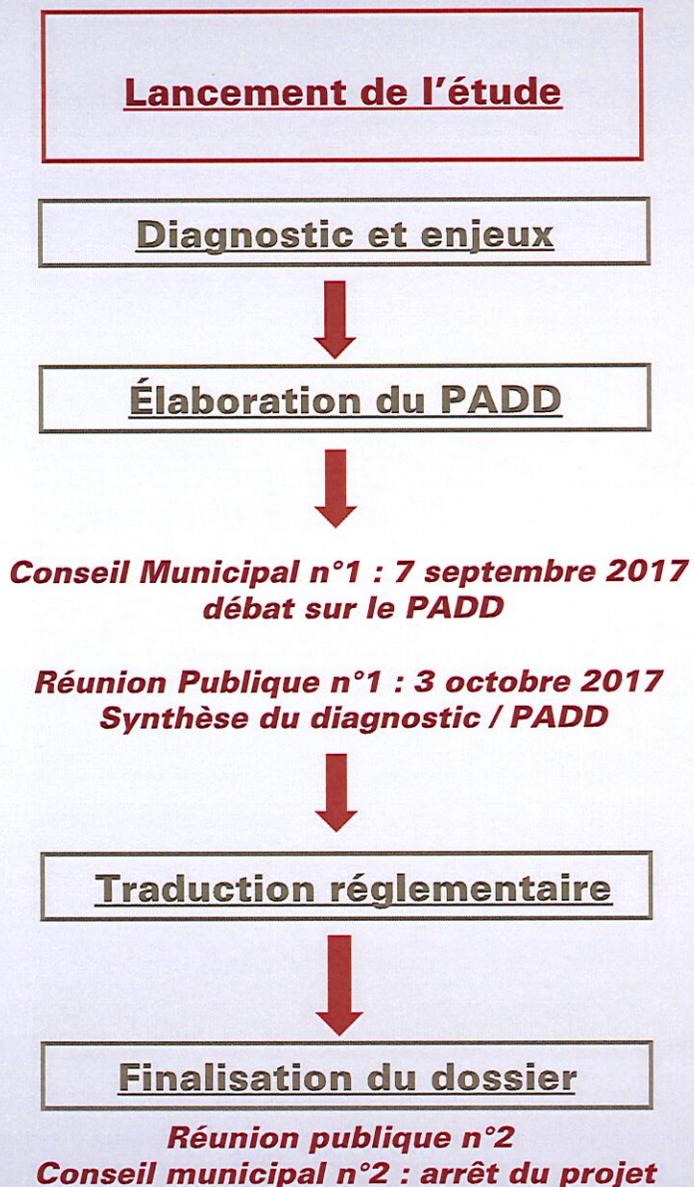
SYNTHÈSE DU PROJET EN CENTRE BOURG



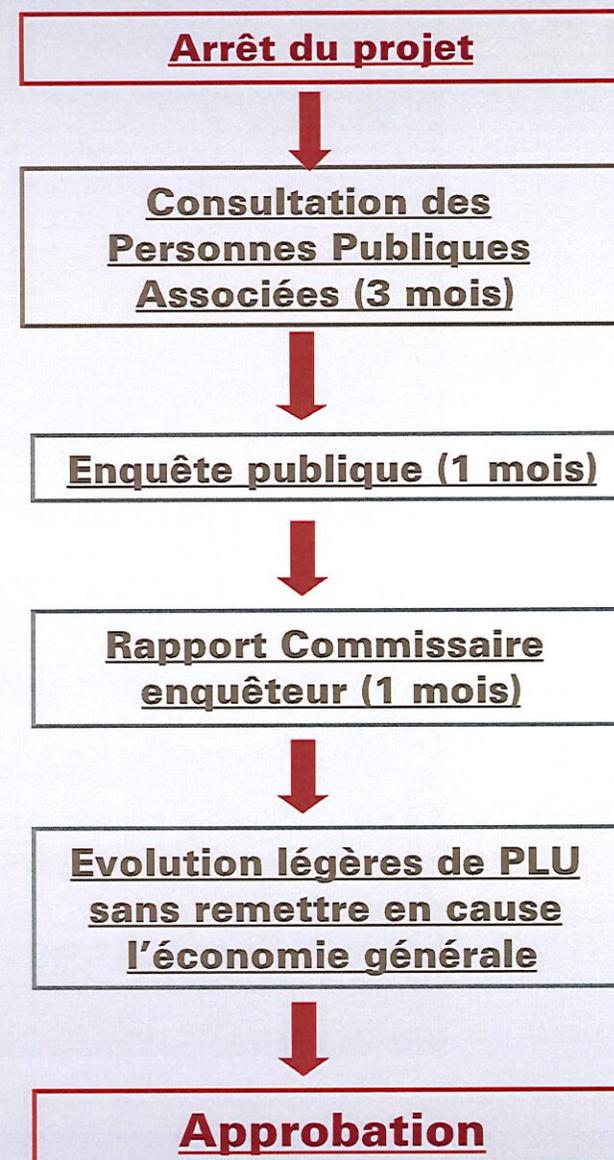
DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLU

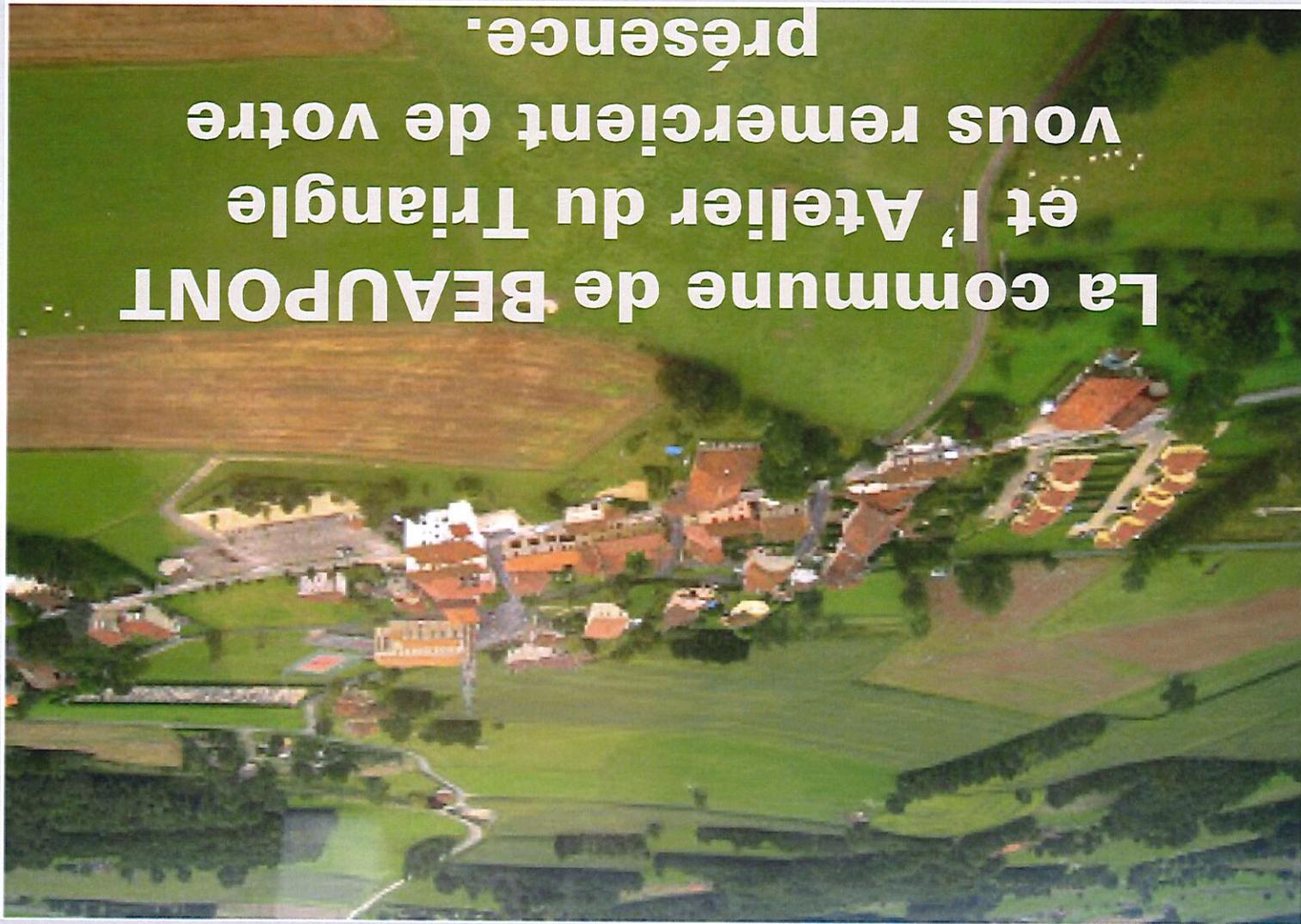
PHASE ÉTUDE

Association des personnes publiques



PHASE PROCÉDURE





**La commune de BEAUPONT
et l'Atelier du Triangle
vous remercient de votre
présence.**